

# Etat de droit et états d'exception

- Livre de Marie-Laure Basilien-Gainche



Afin de vous donner un avant-goût de l'ouvrage qui sera disponible en librairie à partir de la mi mai, voici en avant première le résumé qui figure en quatrième de couverture.

L'État de droit, finalité politique à l'horizon de l'État, requiert séparation des pouvoirs et garantie des droits ; les états d'exception, techniques juridiques au service de l'État, autorisent concentration des pouvoirs et restriction des droits. Voilà deux notions

antinomiques qui sont pourtant indissociables. Elles se comprennent, se saisissent, l'une par rapport à l'autre ; elles se conçoivent, s'engendrent, l'une l'autre. Le couple est interactif ; la tension est dialectique. L'État de droit ne peut être examiné qu'au regard des exceptions posées à ses qualités de fond et de forme, qu'au regard des atteintes faites aux principes de séparation des pouvoirs et de garantie des droits. Les états d'exception ne peuvent être étudiés que dans le cadre d'une normalité de référence, c'est-à-dire dans le champ d'un État qui les reconnaît et dans l'optique d'un État de droit qui les utilise. C'est une démarche à la fois logique et généalogique que l'auteur propose de suivre. Sont en effet abordés les apports respectifs de la dictature romaine, de la raison d'État, de la pensée libérale, et de la théorie démocratique à l'analyse de la relation entre droit et exceptions. Les principes essentiels à la compréhension de la modernité politique sont ainsi mis en évidence : efficacité, réalité, stabilité, effectivité, permettent d'appréhender la construction et la consolidation du pouvoir. Il en ressort une conception de l'État.

Et pour que vous puissiez mieux apprécier le contenu des propos de l'ouvrage, voici la table des matières.

## **Introduction**

I – L'État de droit : finalité politique donnée à l'État

II – Les états d'exception : des outils juridiques conçus par l'État

## **TITRE I – Le principe d'efficacité : l'âge antique et la dictature romaine**

CHAPITRE 1 – Légitimité symbolique de la dictature : la référence à l'histoire

*I - Définition de la dictature : la succession des précédents*

*II - Appréciation de la dictature : la reconnaissance des auteurs*

CHAPITRE 2 – Légitimité pragmatique de la dictature : l'efficacité du dispositif

*I – L'originalité de la technique dictatoriale : les nécessités*

*II – L'encadrement de l'extraordinaire : de l'absolu au relatif*

## **TITRE II – Le principe de réalité : l'âge classique et la raison d'État**

CHAPITRE 3 – Rationalité des moyens et instrumentalité : la force, pouvoir et domination

*I – La conception de la domination : l'émergence de la raison d'État*

*II - La construction de la domination : la réalisation de la raison d'État*

CHAPITRE 4 – Rationalité des fins et réciprocité : la modération, pouvoir et autorité

*I - La justification de l'autorité modérée : les lectures de Machiavel*

*II - La conception de la souveraineté étatique : Bodin et la république*

## **TITRE III – Le principe de stabilité : l'âge moderne et la pensée libérale**

CHAPITRE 5 – Nécessité et société : la conception philosophique des conflits politiques

*I - La nécessité de constater la guerre civile : état de nature, droit de nature*

*II - L'exigence de finir la guerre civile : loi de nature, impératifs et implications*

CHAPITRE 6 – Sécurité, unité et souveraineté : l'effort juridique de pacification politique

*I - Une constitutionnalité indispensable : la genèse du souverain, création et mission*

*II - Une constitutionnalité exigeante : le pouvoir du souverain, nature et étendue*

## **TITRE IV – Le principe d'effectivité : l'âge contemporain et la constitution démocratique**

CHAPITRE 7 – Exigences de la fondation de l'État par le droit : le processus de constitution

*I – Le processus constituant : la (re)fondation de l'État par la règle de droit*

*II – Le texte constitutionnel : la limitation du pouvoir par le droit*

CHAPITRE 8 – Paradoxe de la soumission de l'État aux exceptions : la désagrégation de la constitution

*I – L'encadrement des états d'exception : un imprévisible envisagé*

*II – Le retournement des états d'exception : une domestication impossible ?*

**CONCLUSION – Qui sont les ennemis de l'État de droit ?**

**I – De la terreur à la terreur : la légitimation de la rébellion**

**II – Une idéologie de la menace globale : la guerre contre le terrorisme**